CFAT&DT - Épreuve au marais

(terrier naturel ragondin)

1. Le CFATD n'organisant pas d'épreuves au Terrier Naturel sur Ragondin, les races dépendantes du CFATDT pourront participer aux épreuves organisées par le Club du Jack Russell.

1. Les modalités administratives et d'organisation sont les mêmes que pour l'épreuve au terrier naturel sur renard et blaireau du Club du Jack Russell. Les races du CFATDT ne peuvent concourir à ces épreuves qu'à partir de l'âge de 15 mois.

2. Les principes de jugement de l'épreuve pour les races du CFATDT sont les mêmes que pour l'épreuve du Club du Jack Russell à savoir, sélectionner des chiens équilibrés, aboyeurs de proximité, permettant un déterrage efficace. **L'échelle des points attribués est la même que pour l'épreuve au Terrier Naturel sur renard et blaireau du Club du Jack Russell.**

3. La prise de l'animal de chasse par le chien n'est pas recommandable. Elle peut être justifiée par les attaques du ragondin pour ne pas rompre le contact.

4. Points particuliers :

- L'organisateur et le jury de l'épreuve veilleront à ce que les vaccinations du chien soient à jour, en particulier la leptospirose véhiculée par les rats.
- L'organisateur choisira les plus grands terriers de ragondin disponibles sur le territoire.
- L'organisation de l'épreuve se fera de préférence pendant les mois d'été, quand les retenues d'eau et les cours d'eau sont au plus bas.
- Le jury appréciera particulièrement le travail du chien à l'eau, l'entrée au trou partiellement noyé ou le passage du siphon.
- Un travail rapide sur un petit terrier limité peut conduire le jury à revoir le chien sur une plus grande garenne.

5. Le C.A.C.T. est délivré à partir de 200 points, il peut être multiple. Cependant un C.A.C.T. ne pourra être attribué qu'à un chien qui aura travaillé un animal de taille adulte. Dans le cas contraire, le juge pourra éventuellement le reprendre.

<u>Règlement du championnat au terrier naturel sur ragondin pour les races du CFATDT</u>

Sera déclaré Champion au Terrier Naturel sur ragondin, le chien ayant obtenu 2 C.A.C.T. dans des épreuves sur ragondin, et 1 EXCELLENT dans une exposition Spéciale ou Régionale du Club.